DEPARTEMENT DU NORD **VILLE DE LOMME**

ARRONDISSEMENT DE LILLE **Commune associée à Lille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/81A à 2026/116

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.
Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL – Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – M. Michel VANHEE – Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD - M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE – Mme Zoé POZIEMSKI - M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Delphine BLAS, Adjointe au Maire

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Marie-Gaëtane BROCHOT a donné pouvoir à Madame Karine BOULONNE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI
Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 15 Octobre 2026

DELIBERATION

2026/103 - <u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>

Le contrat d'objectif mis en place avec les associations sportives de la Commune de Lomme entraîne la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

Or les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives grèvent lourdement leur budget de fonctionnement.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions présentées dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un total de 6 498,00 € sera versé en une seule fois ;

- **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 321, article 65748 – opération n°1067 « libellé opération » soutien aux associations sportives – code service : NEN.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

MAIRIE DE LOMME
NORD

Publié : 23 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Nom de l'association	Activités générales de l'Association	Action à financer	Budget total de l'opération	Subvention accordée par la ville
LA JEUNESSE DU MARAIS (n°448 181 289 00019)	Promotion, développement, organisation et pratique de gymnastique et toutes autres activités la reprenant	la Jeunesse du Marais a participé au demi championnat de France de gymnastique artistique le 8 et 9 mai à Rungis ; au trophée fédéral (finale nationale catégorie fédéral A12 et +) le 22 et 23 mai à Belfort : aux finales nationales de gym artistique masculine Ufolep le 5 et 6 juin à Clermont Ferrand	**5 391,00 €**	**2 293,00 €**
OSML TIR (n°829 781 475 00019)	Promotion, développement, organisation et pratique du tir et toutes autres activités la reprenant	l'osml Tir a participé au Championnat de France des clubs 10m à Brioude le 14 et 15 mars 2026	**1 340,00 €**	**607,00 €**
OSML ATHLETISME (n°448 181 503 00054)	Promotion, développement, organisation et pratique de l'athlétisme et toutes autres activités la reprenant	l'osml Athlétisme a participé au championnat Aura d'épreuves combinées à Clermont le 6 et 7 juin, aux Pointes d'Or à Dreux le 4 et 5 juillet, au championnat de France d'épreuves combinées le 4 et 5 juillet à Aix en Provence, au championnat de France U*NXT du 16 au 19 juillet au stade Sébastien Charlety à Paris, au championnat de France Elite du 24 au 26 juillet au stadium municipal à Albi en Occitanie	**7 646,00 €**	**3 598,00 €**
		TOTAL	**14 377,00 €**	**6 498,00 €**